



HAL
open science

Chapitre 4: Deux emplois du conditionnel dits "fondamentaux"

Jean-Marie Merle

► **To cite this version:**

Jean-Marie Merle. Chapitre 4: Deux emplois du conditionnel dits "fondamentaux". Jean-Marie Merle. Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Ophrys, p. 45-53, 2001, Linguistique contrastive et traduction, 2-7080-0983-4. hal-01371234

HAL Id: hal-01371234

<https://hal.science/hal-01371234>

Submitted on 24 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 4¹

Deux emplois du conditionnel dits « fondamentaux »

Jean-Marie Merle
Université Nice Sophia Antipolis
CNRS UMR7320,
Bases, Corpus, Langage

Les deux emplois du conditionnel donnés pour les plus représentatifs (cf. ch. 1²) correspondent l'un à un repérage de type hypothétique, l'autre à un repérage temporel. S'ils sont présentés ici en premier, c'est sans doute parce qu'ils sont au centre du débat évoqué au premier chapitre.

Mais, comme il a été dit, les autres emplois du conditionnel ne sont nullement périphériques (ce serait même plutôt le contraire selon les contextes) et on ne peut décrire le conditionnel sans tenter de rendre compte de tout l'éventail qu'il est capable de couvrir.

On verra au demeurant, dans la troisième partie de ce chapitre, que les deux emplois qui nourrissent le débat depuis près de deux siècles, loin de s'opposer, sont parfaitement à même de se superposer.

4.1. Repérage hypothétique (repérage par rapport à une hypothèse, donc en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation principale : valeur « modale ») :

(7a) [...] *si j'étais à ta place, je **ferais** réparer cette marche au plus vite.*
(*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 17)

¹ Chapitre 4 de Jean-Marie Merle, 2001, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Collection « Linguistique contrastive et traduction » dirigée par Jacqueline Guillemin-Flescher, Paris / Gap, Ophrys.

² <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00672522/document>

L'énonciateur construit son énoncé sur une **hypothèse** (littéralement : proposition posée en dessous, qui tient lieu de fondement, de base à un raisonnement, à un discours), la première proposition p, traditionnellement appelée **protase** (proposition qui tient lieu de prémisse majeure d'un argument, première partie d'une période, proposition à développer, par opposition à l'**apodose** qui en est le développement), sur laquelle il appuie l'apodose q, que l'on peut décrire comme une **projection hypothétique**.

Les marqueurs de l'imparfait, qui apparaissent dans la protase comme dans l'apodose, sont tout au long d'un énoncé hypothétique le rappel que celui-ci est repéré **en rupture** par rapport aux coordonnées de l'énonciation **et** que tout le système hypothétique se situe dans un plan *toncal*, **autre** que celui des coordonnées-origine (repérage *toncal*, c'est-à-dire dans une actualité en rupture, **autre**, non ancrée dans le *hic et nunc*).

Si l'on reprend la définition du terme **thétique**³ donnée par M. Maillard (1985 : 98) : « L'adjectif *thétique* – du grec *θετικός* – signifie primitivement « propre à poser, à fonder, à établir ». Une proposition *thétique* est donc une proposition dont le rôle est de *poser un thème nouveau* [...]. ». Ce terme s'appliquerait à une protase de manière générique – mais selon plusieurs schémas d'application (cf. note 8), dont l'un serait plutôt thématique que thétique, celui des protases rhétoriques, construites sur une reprise de thème – dans le sens où l'énonciateur pose un thème comme soubassement (**hypo-**) repère (circonstant hypothétique) de son apodose.

L'énonciateur de (7) met à profit le décrochement des repères pour structurer un domaine fictif auquel le coénonciateur n'a pas encore accès : la

³ A. Joly et D. O'Kelly (*Grammaire systématique de l'anglais*, Paris, Nathan, 1990, p. 35) emploient également ce terme : « L'assertion thétique est celle qui permet au locuteur de poser – et [...] de proposer – comme *certain* ce qu'il dit. » Quant au terme d'*hypothétique*, il désigne (1990 : 37) « une sous-assertion, autrement dit une assertion modulée en baisse, atténuée, affaiblie ».

La terminologie est employée ici de manière différente : le certain relève de l'assertion, modalité énonciative. La structure thématique comporte un thème – repère – et des éléments rhématiques – repérés par rapport à ce thème : elle se construit sur une succession d'énoncés. Le thétique correspond à la structuration d'un thème nouveau. Le terme de thétique ne s'applique donc qu'aux emplois susceptibles d'inaugurer un thème (ex : *Il y a Jean qui a téléphoné*), auquel le coénonciateur n'a pas encore accès (dans ce sens *assertion thétique* renvoie à du certain ne constituant pas le développement d'un thème déjà posé) et qui relève pour cette raison de l'arbitraire. Un système hypothétique comporte un thème (*-thétique*), soubassement (*hypo-*) repère (protase) d'un développement repéré (apodose). Quand au statut de ce thème – hypothème potentiel, hypothème rhétorique (de reprise) ou hypothème contrefactuel (« irréel ») – contenu dans la protase, il relève de plusieurs schémas possibles (cf. note 8 ; cf. également J.-M. Merle, 1999, « Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence » : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00250282/document>).

valeur de l'imparfait, dans la protase, n'est bien entendu nullement temporelle (chronologique), mais « modale », dans le sens où le contenu propositionnel de l'énoncé entre en contradiction avec ce qui « **est le cas** » (Je ne suis pas à ta place), c'est-à-dire avec l'assertable, en posant comme validée et vue en coupe⁴ une relation fictive (qui « **n'est pas le cas** » : *Si j'étais à ta place*). Ce contenu propositionnel fictif correspond à la situation hypothétique posée par l'énonciateur à titre de repère pour l'apodose.

En anglais, le prétérit signale une rupture et un dépassement, fictif comme chronologique (*praeter eo* signifie précisément aller au-delà, et *praetereō* dépasser ; *praeteritum* signale que le dépassement est consommé).

L'aptitude du prétérit anglais à recouvrir et les emplois dévolus au passé simple français (rupture directe, aoristique), et les emplois correspondant à la construction d'un plan en rupture comme l'énonciation d'une protase (l'imparfait de la protase se traduit par un preterit simple ; cf. B. Poncharal : 1998), rendent disponible l'ajout d'un aspect (*be + V-ing*) pour signaler la reprise à l'identique d'un préconstruit⁵.

L'hiatus entre prétérit et imparfait donne à penser qu'il y aurait un emploi « métalinguistique » de celui-ci dans un énoncé hypothétique (glose : « si p était le cas », « admettons que p soit le cas », « soit p ») : l'énonciateur invite le coénonciateur à admettre provisoirement une relation comme validée, à seule fin de poursuivre son raisonnement et d'enchaîner sur sa projection hypothétique. Mais cet emploi métalinguistique est en réalité le fait de la conjonction *si / if*.

Car l'imparfait seul ne suffit à ouvrir l'hypothèse :

(7') *j'étais à ta place*

⁴ S'appuyant sur les travaux de G. Guillaume, G. Garnier et C. Guimier font remarquer, à propos de l'« irréal du présent » que l'imparfait et le preterit « perdent leur valeur temporelle. Guillaume rend compte de cet emploi de l'imparfait par la décadence notionnelle ou logique, qui se différencie de la décadence temporelle à laquelle il est associé en langue : de l'antériorité chronologique du passé par rapport au présent, il ne retient que l'antériorité notionnelle de la condition par rapport à la conséquence. »

G. Guillaume, *Leçons de linguistique 1948-1949, série A. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1971, p. 123-124.

G. Garnier et C. Guimier, « Les hommes aussi *avaient* leurs chagrins. Étude comparative français-anglais », *Points de vue sur l'imparfait*, Centre d'études linguistiques de l'Université de Caen, 1986, p. 129.

⁵ On en revient alors à la glose « s'il est vrai que... », ou « si tel préconstruit est vrai... ». Ainsi, les conditions de réalisation de *was V ing* dans une protase seront de l'ordre de : A : "When he was hit by the car, he was running." B : "If he was running then I'm not surprised." (« si un tel préconstruit est exact, alors, rien d'étonnant... »)

reprend une valeur aspecto-temporelle⁶ et s'inscrit dans un cadre passé, donnant p (*j'étais à ta place*) pour validé et observable (en coupe : point de vue sécant) à un moment donné et excluant p'. D'où le rôle de la conjonction *si*⁷ / *if*.

C'est la conjonction *si* / *if* qui signale que le contenu propositionnel de la conjonction est, d'une part, virtuel et, d'autre part, pris comme *repère hypothétique*. *Thétique* en sa qualité de thème-repère, *hypo* parce que ce thème est posé sous le développement apporté par l'apodose, repérée par rapport au thème-repère, construite sur le **soubassement** fourni par la protase.

Ici (énoncé 7), l'introduction d'un thème nouveau signalée par *si* / *if*, thème explicitement *virtuel* (fictif), s'accompagne d'un recentrage (ou d'une

⁶ ... ou amorce la « réécriture d'un passé imaginaire » dont parle P. Le Goffic (cf. p. 31), dans un système hypothétique juxtaposant deux propositions à l'imparfait : *J'étais à ta place, je faisais réparer cette marche au plus vite* (= *J'aurais été à ta place, j'aurais fait réparer cette marche au plus vite*), dont la glose montre que l'on n'a plus affaire à un « irréel » du présent (ou à un « irréel absolu »), mais à un « irréel » du passé. Les énoncés hypothétiques contenant deux conditionnels en parallèle seront étudiés au chapitre 7. Sur cette même question, cf. également Anne Trévisse, 1999, « A propos de repérages fictifs : variété des formes et construction du sens », LINX n° 41, p. 39-59.

⁷ A propos de *si*, il serait tentant de voir à tous ses emplois (*si* conjonction introduisant protases et percontatives et *si* adverbial d'infirmité ou de degré) une même origine (procédant de *sic*, « ainsi »). Mais le *si* hypothétique, *via* le latin, est hérité d'une racine indo-européenne, *sei*, donnée pour différente de celle de *sic*. Damourette et Pichon (§ 2160, tome VI, p. 72-77) mentionnent la confusion en ancien français entre *se*, *s'*, conjonction, et *si*, hérité de *sic*. Ils concluent : « Dans ces conditions, il nous semble légitime, même diachroniquement, de ne compter en français qu'un seul instrument *si*. ». *Ainsi* serait alors une glose du *soit* thétique que l'on a proposé au paragraphe précédent comme annonçant la structuration d'un thème fictif.

De même on peut être tenté de considérer *si* comme opérateur de « parcours » (sur deux valeurs). Il semble que ce soit plutôt un opérateur de (*re*)*centrage* : *si* adverbe (*sic*, ainsi) opérant un *recentrage* sur un gradient associé à une notion adjectivale ou adverbiale (*si grand*, recentrage ou commutation de degré quelconque à degré non quelconque, haut degré ou degré préconstruit), ou sur la polarité associée à une relation (recentrage sur polarité : *non* / *si*, ou commutation de négatif à affirmatif) ; *si* conjonction, dans les percontatives (subordonnées interrogatives : *Je me demande s'il viendra*), semblerait plus apte à se décrire comme un opérateur de parcours (indécision entre deux valeurs), mais il porte sur une polarité et une seule (l'indécision porte sur l'assertabilité d'une polarité, l'autre étant appelée à resurgir *ipso facto* par défaut, mais par défaut seulement : il y aurait donc *centrage*) ; dans les hypothétiques, *si* (*sei*) signale simplement que l'énonciateur pose un circonstant repère (subordonnée conjonctive) comme soubassement d'un repéré (proposition principale), à l'intérieur d'un système complexe (abstrait et subjectif, du rhétorique à l'imaginaire), le repérage de ce repère circonstant, indispensable pour qu'un système hypothétique soit intelligible, se faisant au prix d'un *recentrage* (ou commutation des coordonnées d'énonciation principale sur des coordonnées *autres*).

commutation⁸) de p' sur p et permet, le temps de l'acte d'énonciation, la coexistence de p' et de p, qui n'ont cependant pas le même statut l'un et l'autre.

Dans l'énoncé 7, les données situationnelles signalent que la validation fictive de p (<je-être à ta place>) se construit par rapport à p' (non validation de <je-être à ta place>). Car p' (non validation) est le cas.

⁸ Sans doute est-il nécessaire de justifier le terme de commutation, qui s'applique dans le cas de l'exemple (7) (*Si j'étais à ta place...*), mais ne convient pas à tous les schémas de protases. On comparera trois schémas différents illustrés par les exemples suivants :

(A) *Soit un triangle équilatéral (Si l'on donne existence à un triangle équilatéral...)*

(B) *Si effectivement il courait, alors, il n'y a rien d'étonnant (à ce qu'il ait eu un accident).*

(C) *Si j'étais à ta place (je ferais réparer cette marche au plus vite).*

Lorsque le temps de la protase est le présent, comme en A, seule est posée la validation intemporelle d'une relation-repère. La structuration (thétique) du fictif (potentiel) semble se faire à partir de p,p', le triangle équilatéral étant évoqué à partir du potentiel des notions pertinentes (les deux voies, p,p', sont équipossibles).

En B (cf. note 58), il y a reprise de données temporelles et aspectuelles fournies en amont. L'hypothèse (*s'il courait*) pose p comme repère, repris à l'identique (*il courait*) dans le contexte. C'est cette reprise à l'identique qui seule permet de placer dans une protase, un passé simple ou l'aspect *was Ving* (cf. note 58) ; par exemple : « s'il est vrai qu'il courut... », « en admettant qu'il courut... », « s'il courut ce jour-là, comme on a pu le lire dans certaine chronique, nul ne le remarqua. » : on a affaire à une protase hypo-thématique, dans la mesure où le thème adopté est déjà construit en amont. Mais ce cas ne relève pas de notre étude, car s'il y avait ici un conditionnel (*s'il courait effectivement, je ne serais pas surpris qu'il soit / s'il était responsable de l'accident*) il entrerait dans une apodose appréciative dont la protase serait à droite (*s'il était responsable*), l'ensemble apodose-protase 2 étant repéré par rapport à la protase 1.

La construction de la protase se fait sur le passage : en A, de p,p' sur p (structuration thétique) ; en B, de p sur p (reprise thématique) ; en C, de p' sur p (altération).

On en conclut que les trois protases partagent le même statut de repère, mais que leur origine n'est pas de même nature, ne résultant pas d'un même travail au sein de la structure thématique. Le terme d'*hypothétique* s'applique au sens large (thème-repère posé comme soubassement de l'apodose). C'est la conscience du repérage de ces protases en amont, autrement dit le travail dont résulte la structuration d'un hypothème-repère qui permet l'interprétation de tout système hypothétique (potentiel, rhétorique, « irréel »).

Protase au présent (A) proprement *thétique* (cas du potentiel) : une voie envisagée – mais l'**autre** n'est pas exclue : **altérité** inhérente au potentiel ;

protase reprise (B) *thématique* : le contexte a déjà exclu l'autre voie ; ni altérité ni altération ne sont pertinentes ;

en C (6), il y a **altération** : introduction, à titre de repère, d'un élément nouveau : ici, l'élément nouveau est la polarité associée à la relation prédicative ; c'est ce renversement de polarité qui constitue l'altération.

Conclusion : les trois sont hypothétiques, mais seules A et C introduisent des éléments nouveaux. C s'interprète par rapport au contexte comme **altération** et seule A inaugure un thème nouveau (le thème semble posé *ex nihilo*, mais son arbitraire est compensé par sa pertinence : cf. J.-M. Merle 1999).

En français, l'imparfait de la protase signale, comme on l'a vu, que le contenu propositionnel de celle-ci se situe dans un plan toncal. *Si* signale que ce plan est construit à titre de soubassement virtuel. Dans ce plan *toncal*, le contenu propositionnel de la protase est donné comme validé, à titre d'hypothèse (virtuellement : *si*), et observable (aspect de l'imparfait). Sur ce soubassement, dans le même plan toncal, repéré par rapport à la protase, le contenu de l'apodose constitue un virtuel prévisible.

Que l'interprétation soit celle d'un potentiel (validation non encore exclue) ou d'un « irréel » (validation définitivement exclue), l'hypothèse contenue dans une protase à l'imparfait / prétérit – « si p était le cas » – implique que p n'est pas le cas, mais que c'est p' qui est le cas, c'est-à-dire *non-p*, ou *autre que p*. Si l'on supprime le repère posé par *si / if*, l'absence de commutation élimine une voie, n'autorisant plus que l'assertion de p', qui est le cas (non validation de <je-être à ta place>), ou de la contre-vérité p (*l' : j'étais à ta place*), qui n'est pas le cas, ou encore l'amorce d'une réécriture d'un passé imaginaire (cf. note 6).

Quand on parle de coexistence de p et de p', c'est simplement pour rappeler que la protase (*si p*) n'est pleinement intelligible qu'en fonction d'un préconstruit (*p'*) et de la conscience partagée du jeu complexe des repérages (l'énoncé fictif s'accompagnant ici du dédoublement des coordonnées et de la construction d'un plan toncal, en rupture par rapport au plan noncal dans lequel s'inscrivent les coordonnées-origine et le préconstruit p' par rapport auquel se construit le contenu propositionnel de la protase).

La traduction :

(7a) [...] *si j'étais à ta place, je ferais réparer cette marche au plus vite.* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 17)

(7b) *And if I were you, [...], I'd get that step fixed.* (Traduction anglaise, Leslie Lonsdale-Cooper et Michael Turner, p. 17. Le nom des traducteurs ne sera plus rappelé, ni le numéro de page, toujours le même que dans l'édition en français : la liste complète des titres se trouve dans la bibliographie)

offre une confirmation de la valeur virtuelle (fictive) de la protase. Un simple décalage temporel (inconcevable ici) aurait entraîné l'emploi de *was* (la proposition contraire n'est pas vraie : *was* ne marque pas toujours un simple décalage temporel). Le passage de *was* à *were* signale le franchissement d'une limite supplémentaire, d'ordinaire marquant le passage du singulier au pluriel, ici celui du temporel au virtuel, que l'on appelle d'ordinaire « modal »⁹, du décalage à la rupture. (Comme le prétérit ne possède pas d'autre marqueur

⁹ Graham Ranger rappelle que *were* est le vestige d'un subjonctif en vieil anglais.

que *-ed*, on peut considérer que, dans un premier temps, l'expression de la rupture est une application particulière de l'expression du décalage, du dépassement signalé par *-ed*, puis que l'expression du décalage temporel est, dans un deuxième temps, devenue un cas particulier de l'opération de repérage en rupture.)

4.2. Translation (décalage temporel)

(8a) *Oliveira nous avait pourtant bien dit qu'il se tiendrait près de la fontaine [...]* (Coke en stock, p. 26)

Le discours direct que l'on serait tenté de reconstruire derrière cet énoncé (« Je me tiendrai derrière la fontaine »)¹⁰, s'il a été pris en charge (prédiction-assertion) par le locuteur secondaire (*Oliveira*), ou énonciateur dérivé, ne l'est plus par l'énonciateur principal de 8 : la **source d'énonciation dérivée** (*Oliveira*) est mentionnée explicitement, et l'énonciateur principal (rapporteur) maintient le repérage du segment rapporté (<S - se tenir près de la fontaine>) par rapport à celle-ci (source rapportée *nous avait pourtant bien dit*).

Le marqueur de l'imparfait (dans *se tiendrait*) signale que le *virtuel* auquel renvoie la prédiction se situe dans un plan *toncal*, le plan même dans lequel

¹⁰ Il s'agit uniquement d'une manipulation. La reconstitution d'un énoncé au style direct à partir d'un énoncé au style indirect n'est guère légitime, pour plusieurs raisons. La première est que discours direct et discours indirect correspondent à des types d'énonciation radicalement différents.

Le discours direct n'est pas nécessairement discours rapporté. Lorsqu'il est discours rapporté, il peut l'être sans altération aucune. Dans un contexte de fiction, le discours direct émane d'un travail d'imitation qui relève de la *mimésis* : choix lexicaux, mises en relations, repérages, ajustements énonciatifs sont des emprunts aboutissant à une représentation stylisée de discours direct. Le discours indirect, quant à lui, obéit à des contraintes différentes dans la mesure où l'enchâssement qui le caractérise tend à l'intégrer au récit. Les choix lexicaux et les opérations mises en jeu aboutiront à une représentation stylisée radicalement distincte du discours de style direct. A supposer qu'il y ait effectivement eu une première énonciation et donc une première formulation directe, le discours indirect aura ainsi toutes les chances de n'être qu'une reformulation de la substance (référentielle) rapportée. Le discours direct (direct spontané et, par suite, discours rapporté relevant de la *mimésis*), de son côté, privilégiera les ajustements énonciatifs prenant en compte le co-locuteur. Précédemment à (7), il est plus vraisemblable que le locuteur ait simplement répondu « derrière la fontaine » à une question portant sur le lieu, mais il aurait tout aussi bien pu répliquer « d'accord » à une suggestion, ou encore répondre à une question par une question : « Derrière la fontaine ? ». Le paradigme des énoncés de type « discours direct » dont le style indirect offrirait une reformulation de type « discours indirect » reste en général inaccessible (et pour cette raison un ensemble ouvert), car les deux types de représentation (direct et indirect) apparaissent très rarement en séquence, sauf effet de répétition recherché (contexte argumentatif ou contes de fées, par exemple).

s'inscrit le segment introducteur. Ce plan toncal résulte ici du décalage (chronologique) entre les deux actes d'énonciation.

Enfin l'emploi du plus-que-parfait dans le segment introducteur implique un repère intermédiaire entre énonciation rapportée et énonciation principale : en instaurant ce repère¹¹, l'énonciateur principal délimite rétrospectivement deux zones (dont la frontière se situe en t_{-1} , implicite), correspondant chronologiquement à un en-deçà (incluant l'énonciation rapportée) dans lequel prédire p revenait à asserter la validation à venir, et à un au-delà (incluant l'énonciation principale) dans lequel se constate p' (la non-validation de la prédiction).

Une telle situation d'énonciation rapportée favorise l'exploitation du caractère « virtuel non vérifié » du contenu propositionnel rapporté, et le repérage par rapport à une source (rapportée) toncale, permet d'éviter explicitement la prise en charge de l'énoncé rapporté. En français « pourtant bien » porte sur l'acte d'énonciation rapportée et sur l'existence même, dans la zone en deçà du repère intermédiaire, d'une prédiction ayant valeur d'assertion.

Traduction :

(8b) *Oliveira was quite definite that he'd wait near the well, [...]*

En anglais, la prédiction se fait à l'aide de *will / would + BV*; "*quite definite*" construit un gradient, et pose un degré convenable de prise en charge de son discours par l'énonciateur rapporté.

On peut émettre l'hypothèse que si l'anglais n'a pas besoin de poser le seuil (associé au repère intermédiaire qu'implique le plus-que-parfait) que pose le français, c'est parce que le prétérit (*was definite*) du segment introducteur est parfaitement compatible avec le discours direct rapporteur principal (alors que le passé composé français comporterait l'ambiguïté aspectuelle propre à l'« aoriste de discours »). Le français introduit ce seuil pour opposer dans leur contradiction la validation annoncée et prise pour assertion d'une part, et d'autre part la non-validation constatée et le retour au non-certain (à la faveur

¹¹ On constate que le repère interne et intermédiaire posé par le plus-que-parfait est métalinguistique : il sert d'abord à poser la trace de l'acte d'énonciation rapportée (auquel nous n'avons pas accès) en le donnant pour certain et de la modalité de l'énoncé rapporté (une assertion ayant valeur d'engagement et relevant du certain ou une simple suggestion, cf. note précédente), puis à réactiver la valeur « pertinent, mais virtuel non vérifiable » propre au conditionnel : il y a donc opposition entre modalité attribuable à l'énonciateur rapporté (p activé, repérage en (E)I), et prise de position modale de l'énonciateur principal (réintroduction de p' et retour à EI, c'est-à-dire à l'incertain *via* le virtuel, ou à E(I), c'est-à-dire à l'improbable, *via* le non vérifié).

de l'emploi du plus-que-parfait, le français réactive la pertinence du trait « non vérifié »).

La traduction du conditionnel s'aligne sur la précédente : dans les deux cas, en (7) comme en (8), la structure la plus proche donnée pour équivalente du conditionnel se construit à l'aide du modal *would*, suivi de la base verbale (notion lexicale, c'est-à-dire (p,p'), donnant explicitement pour virtuelle la validation envisagée).

4.3. Anticipation temporelle ou projection hypothétique : une distinction qui n'est pas pertinente

Dans l'énoncé suivant, la distinction entre anticipation temporelle et projection hypothétique n'est plus pertinente pour la bonne raison que le conditionnel fonctionne sur les deux tableaux, à la charnière entre emploi « temporel » et emploi « modal » :

(9a) *Dans La Croix du 9 octobre, M. Robert Badinter [...] avait expliqué la nécessité dans laquelle **serait** la France de dénoncer la convention si elle souhaitait rétablir la peine de mort. (Le Monde)*

Le conditionnel répond ici aux exigences de deux repérages successifs.

- Le premier, un décalage temporel correspondant à une situation d'énonciation rapportée, et donc dépassée, dont le contenu énonciatif est une prédiction effectuée dans le passé.
- Le second, par rapport à un repère fictif, la protase en *si*.

On constate par ailleurs qu'il est parfaitement possible d'inverser protase et apodose :

(9a') *Dans La Croix du 9 octobre, M. Robert Badinter [...] avait expliqué que, si elle souhaitait rétablir la peine de mort, la France **serait** dans la nécessité de dénoncer la convention.*

En anglais la forme en *would* + *BV* présente la même compatibilité avec des repères de l'un et l'autre types : *would* s'appuie sur les deux repères internes fournis par le contexte – l'acte d'énonciation rapporté et la protase – et la traduction de cette ambivalence ne pose aucun problème :

(9b) *Writing in the daily La Croix on October 9, Robert Badinter [...] explained that France **would** formally **have** to renounce the entire convention if it wanted to bring the death penalty back. (The Guardian Weekly)*

On peut même formuler ici l'hypothèse que cette distinction n'est jamais pertinente dans une traduction, alors que sont pertinents :

- les critères de **dépendance interne** (interne à l'énoncé, caractéristique de *would+BV*) ou externe (possible dans le cas du conditionnel) ;
- le critère de **congruence** interne (fondamentale dans le cas de *would+BV*, mais non dans celui du conditionnel) ;
- l'orientation de la relation énonciative **vers** la validation (revirtualisation-désassertion rendue possible à l'aide du conditionnel – cas du conditionnel journalistique / pas de réorientation dans le cas de *would+BV*) ;
- ainsi que l'opposition entre *irréel* et *potentiel* et entre les variantes du *potentiel*, cette opposition, en l'absence de marqueurs spécifiques, résultant d'une interprétation du traducteur. Le choix du traducteur, lorsqu'il est amené à se prononcer, peut être motivé par la recherche d'un effet de sens, mais toujours en fonction de la pertinence pragmatique de son choix, celui-ci étant guidé par les données situationnelles et contextuelles.

Les trois premières remarques seront justifiées au prochain chapitre (ch. 5) ; la quatrième remarque sera reprise et précisée dans la deuxième partie (ch. 6 et 8) et dans la troisième partie (ch. 9).